



**FSU 92**



**N°93**

Avril  
Mai  
Juin  
2015

## Austérité tous azimuts

**Pas de rattrapage prévu de la perte de notre pouvoir d'achat...**

**Mais "l'économie française est forte"**  
(Manuel Valls le 29 juin)

*28 mai : les écoles de Nanterre en grève*



@ André Landrain

**Edito page 2 • Mobilisation des écoles de Nanterre page 3 • Réforme du collège, une bombe à fragmentation. Vie scolaire: aucun moyen supplémentaire mais 1500 élèves en plus. pages 4 et 5 • Loi sur le renseignement, danger page 6 • Solidarité avec les syndicalistes réprimés du 92, SFR 92 page 7 • Carrefour Santé-social pages 8 et 9 • Santé, mandats de la FSU pages 10 • MGEN, motion du SNES Versailles, Grève à Beaujon et Corentin Celton page 11 • Le SNASUB-FSU page 12**



Edito

## Bravo les artistes !

### L'art de tirer avantage de sa propre impéritie

**A**près la réunion du 19 mai 2015 sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (P.P.C.R.) on croyait tout accord impossible.

Neuf organisations syndicales écrivaient au premier ministre pour dénoncer le projet trop long dans le temps et sans véritable avancée.

Enfin, le 16 juin 2015 la ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, faisait une nouvelle proposition, même si elle annonçait que sans accord majoritaire plus aucune négociation ne serait possible. Les organisations ont demandé à réfléchir et à consulter les fonctionnaires (voir encadré).

Ne nous leurrons pas : cette union des organisations syndicales est indispensable, mais la réponse gouvernementale s'inscrit dans le calendrier électoral où seule l'élection présidentielle semble compter.

Elle s'inscrit aussi dans un contexte économique où le pouvoir d'achat est un élément essentiel de la relance. Enfin elle s'inscrit dans un contexte social où la crise des recrutements atteint des niveaux dramatiquement bas dans l'enseignement.

Quelles sont les mesures proposées visant à rendre les carrières plus attractives ? Une révision des grilles de rémunération (catégorie A, B et C) d'ici 2020. L'accent est mis sur les débuts et les fins de carrière.

Reste à connaître le temps et le déroulement de carrière.

Pour les catégories C il est déjà acté selon les cas - un resserrement dans le temps - et pour les travailleurs sociaux un changement de grade.

Pour 2016, il est question de primes en points en B, ce qui n'est pas anodin pour ceux qui partent à la retraite.

Cette question des retraites est toujours d'actualité.

Ainsi, les retraites complémentaires : le 27 mai le plan du MEDEF pour les retraites se voyait refusé en bloc par les syndicats. Il marquait rien moins que la fin de la retraite à 62 ans.

En effet, il propose l'abattement temporaire dégressif des retraites en fonction de l'âge atteint. Les salariés nés après 1957 devraient attendre 67 ans pour toucher l'intégralité de leur pension. Autrement dit, le retraité de 62 ou 64 ans verrait sa pension complémentaire

réduite de 40 % puis de 30 % ...

Rien ne satisfait le MEDEF !

Ni les milliards d'aide aux entreprises sans contrepartie, ni le pouvoir de licencier, ni le travail le dimanche...

Toujours moins pour les salariés, en travaillant plus.

Déjà on entend ceux qui pensent que les fonctionnaires sont des privilégiés.

Mais silence total sur les coupes de début juin ! En 2014, l'État prévoyait 1,4 milliard d'euros d'économies sur les dépenses de personnel de cette année.

On sait qu'elles reposent en grande partie sur le gel du point d'indice (environ 1 milliard d'euros par rapport à une revalorisation à l'inflation).

Les dernières mesures du début juin 2015 suppriment 666,9 M sur le budget 2015.

Par exemple, concernant la Recherche et l'enseignement supérieur :

- moins 2,7 Millions d'euros pour "Recherche culturelle et culture scientifique",

- moins 10 M pour "Formations supérieures et recherche universitaire".

Pourtant le Comité national de la recherche française alerte les pouvoirs publics : dans les classements internationaux, pour le seul indice de la part de dépenses en recherche et développement rapportée au PIB, la France est passé de la 7<sup>ème</sup> à la 15<sup>ème</sup> place. Les jeunes chercheurs s'exilent.

Autre exemple, l'Enseignement scolaire public du second degré :

- moins 11,0 M sur "Vie de l'élève" grâce au recentrage du dispositif des emplois d'avenir et à la "rationalisation en gestion sur l'organisation des examens et concours" - les coutumiers du SIEC apprécieront -,

- moins 11 M encore disparaissent dans "Soutien de la politique de l'éducation nationale".

Quand le gouvernement constate l'échec avéré des Emplois d'Avenir Professeur, il supprime purement et simplement les crédits alloués, au lieu de les redistribuer pour faire une vraie politique de recrutements. Pour le secondaire, ce sont 64 M au total qui disparaissent d'un trait de plume !

Heureusement, l'école est protégée et la réforme des collèges garantit la réussite... Au passage, les bourses de l'enseignement agricole sont touchées aussi.



© André Landrain

Il n'y aura pas de jaloux : la culture avec "Transmission des savoirs et démocratisation de la culture", la protection de la jeunesse, le handicap, la vie associative... tous sont touchés.

Néanmoins, il y a des promesses tenues... Celles de février par exemple : le "service civique universel", effectué dans les associations, les collectivités locales ou les établissements publics, est mis en place.

Bienvenue aux jeunes pouvant travailler de 24 à 48 heures par semaine (!) pour moins de 575 par mois, somme fixe.

En principe, ils ne doivent pas remplacer de potentiels titulaires ; on sait ce qu'il faut en penser... À 35h, cela fait 4 de l'heure, à 40h moins de 2,5 ...

On progresse ! Désengagement massif d'un côté, et mesure de façade de l'autre. En attendant les ponctions de l'an prochain.

La FSU dénonce les faux-semblants et les mensonges qui opposent les fonctionnaires prétendument privilégiés et une jeunesse qu'on soustrait au code du travail.

Elle tiendra évidemment toute sa place dans les combats à venir.

Marie-Pierre Carlotti

#### Une singulière conception de la négociation. Déclaration de Marylise Lebranchu le 16 juin aux syndicats

« Ainsi que je vous l'ai dit, le Gouvernement ne proposera pas d'autres mesures que celles que je viens de vous présenter. [...] Afin que vous puissiez prendre position sur l'accord proposé en ayant connaissance de l'ensemble des éléments qu'il sous-tend, je souhaite également vous informer de la position du Gouvernement, si nous ne parvenions pas à recueillir une majorité de signatures. Dans cette éventualité, l'ensemble des mesures de revalorisation et les grilles telles que je vous les ai proposées seront retirées ainsi que le principe d'un rendez-vous salarial au printemps prochain ».

## 92 Action

## La mobilisation des écoles de Nanterre

## En grève le 28 mai

Mobilisé-e-s depuis le 9 avril dernier sur les questions de carte scolaire (ouvertures et fermetures de classes, conditions d'enseignement), les enseignant-e-s du 1<sup>er</sup> degré de Nanterre étaient en grève le 28 mai.

**U**ne journée réussie : plus de 200 manifestants étaient présents devant l'inspection académique.

Une délégation d'enseignants et de parents d'élèves accompagnée par des représentants des organisations syndicales départementales (SNUipp-FSU, CGT Educ'Action, SNUDI-FO et SUD-Education) a été reçue par le DASEN.

Environ 16 écoles ont été touchées par la grève et/ou des opérations écoles mortes sur la ville de Nanterre. Certaines "écoles mortes" ont été de vraies réussites avec 95% d'absents.

Une AG de grévistes a rassemblé des représentants de 10 écoles. Aujourd'hui le cahier rassemble les revendications de 32 écoles de Nanterre.

Le rassemblement devant l'inspection académique a rassemblé près de 200 parents et enseignants avec de nombreuses banderoles.

Une délégation a été reçue en audience par le Directeur Académique.

La délégation était composée d'enseignants et de parents d'élèves accompagnée par des représentants des organisations syndicales départementales (SNUipp-FSU, CGT Educ'Action, SNUDI-FO et SUD-Education). La délégation a exposé les revendications en synthétisant ce qui était remonté dans les doléances du cahier.

#### Les réponses du DASEN

● Il doit prendre en compte la réalité budgétaire qui est de 30 postes supplémentaires pour l'ensemble du département.

Il ne compte pas prendre des postes dans les autres communes pour les donner à Nanterre (ce qui de toutes



façons n'était pas la demande de la délégation).

● Pour lui les problèmes du RASED ne sont pas un problème de créations de postes mais un problème de ressources humaines : pas assez de candidatures pour pouvoir l'ensemble des postes (9 postes vacants sur 18 dans la 9<sup>ème</sup> circonscription)

● Sur le non-remplacement, il répond que s'il augmente le nombre de remplaçants c'est autant de classes qui n'ouvriront pas.

● Le DASEN a même sous-entendu que Nanterre est une commune plutôt "bien lotie" comparativement à l'ensemble du département.

Les représentants du personnel ont redonné le cadre départemental du contexte de carte scolaire de Nanterre pour montrer au DASEN que les conditions d'enseignement seront dégradées à la rentrée sur Nanterre, et notamment concernant les effectifs.

Il n'y a donc pour l'instant aucune réponse aux revendications mais les membres de la délégation ont fait passer le message haut et fort que :



© André Landrain



© André Landrain

- La situation actuelle n'est pas tenable
- Nous ne sommes pas responsables des contraintes budgétaires qui sont les siennes mais par contre ce qui est sûr c'est que sur le terrain le compte n'y est pas.
- Le cahier de doléances a prouvé le sérieux de notre démarche
- La mobilisation d'aujourd'hui et le rassemblement ont clairement démontré un réel malaise, ainsi que notre détermination.

De nouvelles AG se sont tenues entre la fin du mois de mai et le début du mois de juin pour faire un compte rendu détaillé du rendez-vous et se mettre d'accord sur des perspectives d'action communes : poursuite des tournées d'écoles pour faire remplir le cahier de doléance, rassemblement devant l'Inspection Académique le 23 juin jour du groupe de travail carte scolaire, dans un cadre départemental avec un appel intersyndical : SNUipp-FSU 92, CGT Educ'Action 92 ; SNUDI-FO 92 et SUD Education 92.

Pascal Houdu



© André Landrain

## 92 Action

## La réforme du collège

## Une bombe à fragmentation

La réforme du collège imposée par le ministère va bouleverser en profondeur le cadre de travail des professeurs et l'enseignement proposé aux élèves, et pas dans le bon sens...

**L'**Accompagnement Personnalisé (AP), une des mesures phares de la réforme avec les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI), a déjà été mis en place dans les lycées avec la réforme Chatel.

Outre que son bilan officiel se fait toujours attendre, faire croire que chaque élève de 6<sup>ème</sup> aura 3 h d'AP par semaine relève de l'escroquerie intellectuelle. Si c'est le cas, ce sera en classe entière, et si on veut "personnaliser" un minimum cet accompagnement en faisant, par exemple, 6 groupes de 5 élèves au sein d'une classe de 30, alors chaque élève n'aura qu'une heure d'AP toutes les deux semaines ! (2)

Son organisation sera une véritable usine à gaz dans les établissements et participera de la rupture de l'égalité de l'offre de formation sur le territoire national : "[les équipes pédagogiques] définiront ce qui sera proposé aux élèves pendant les temps d'accompagnement pédagogique (sic) : travail sur les méthodes pour apprendre, approfondissement disciplinaire, etc. Elles choisiront les heures de cours qui seront dispensées en groupes à effectifs réduits". (1)

Les EPI, quant à eux, sont censés permettre aux élèves de "comprendre le sens de leurs apprentissages en les croisant, en les contextualisant et en les utilisant pour réaliser des projets collectifs concrets". (3)

Sauf qu'ils risquent fort de renforcer les inégalités scolaires : "Ce que nous avons observé, depuis quelques années, c'est que les meilleurs élèves tirent un avantage supplémentaire de ce genre de dispositif. Les entrées par thème favorisent les élèves qui savent construire un texte ou une réflexion en cherchant dans différents domaines. Ils naviguent entre les savoirs. C'est une tâche sophistiquée qui laisse les plus faibles sur le bord de la route. Avec la généralisation de telles méthodes les écarts vont se creuser". (Elisabeth Bautier, chercheur en sciences de l'éducation et professeur à l'université de Paris 8).

De plus, aucun temps de concertation n'est prévu pour leur mise en place alors qu'elle va fortement augmenter la charge de travail des équipes pédagogiques qui



© André Landrain

sont invitées à choisir "à l'intérieur de leurs programmes les contenus des nouveaux thèmes de travail des [EPI] et leurs modalités de prise en charge par des enseignants de plusieurs matières" (1).

La réforme du collège est censée entrer en vigueur à la rentrée 2016, en même temps que la réforme des programmes qui instaure des programmes par cycles de 3 ans.

Il reviendrait à chaque établissement (et donc à chaque équipe pédagogique) de les traduire en progressions annuelles. Citons par exemple sur le sujet les inquiétudes de l'Association pour la Recherche en Didactique des Mathématiques : " [...] il faut bien reconnaître la difficulté de la tâche de découpage par année et, on peut craindre de fortes disparités entre les établissements scolaires qui engendreront des difficultés importantes pour les élèves qui changent d'établissement" (4).

Cette réforme généralise également en 6<sup>ème</sup> l'Enseignement Intégré des Sciences et Techniques (EIST) qui consiste à regrouper et faire éventuellement assurer par un même professeur les enseignements scientifiques (SVT, Technologie et Sciences Physiques) et qui est expérimenté depuis 2006.

Le ministère ne tient donc pas compte de l'évaluation faite par ses propres services : " En ce qui concerne les connaissances et compétences en sciences et technologie, l'évolution des résultats des élèves ayant bénéficié de l'expérimentation n'est pas significativement différente de celle des élèves du groupe témoin ayant reçu un enseignement " traditionnel ". L'analyse ne permet donc pas de conclure à un réel

impact de l'EIST" (5).

Le ministère vante les 20 % d'autonomie apportés aux établissements par la réforme : "[Les équipes pédagogiques et éducatives] disposeront d'une réelle capacité d'initiative. Au total, les nouvelles modalités d'enseignement (les [EPI, l'AP] et le travail en petits groupes) représenteront 20 % du temps des enseignants qu'il leur reviendra d'organiser (en conseil pédagogique) en fonction des besoins des élèves "

Une bonne partie de cette "autonomie" porte ainsi sur les choix locaux des modalités d'application de l'AP et des EPI. Il s'agit donc ici d'une autonomie contrainte, la seule marge de manœuvre consistant à adapter localement, avec la DHG disponible, des injonctions ministérielles (3 heures d'AP en 6<sup>ème</sup>, 4h d'AP + EPI dans le cycle 4, au moins deux EPI dans l'année et 6 sur 8 vus sur le cycle...)

Les établissements disposeront certes d'une "marge heures professeurs" s'élevant à 3 h par classe (2,75 heures seulement pour l'année 2016-2017).

Sur cette marge devront être financés : les heures à effectif réduit (AP, langues, TP de sciences...) ; les co-interventions (plusieurs professeurs devant une seule classe, recommandé par le ministère pour animer les EPI) ; le maintien de l'option latin/grec (dans les établissements qui le souhaitent, à hauteur de 1h en 5<sup>ème</sup> puis 2h en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> contre actuellement 2 h puis 3 h, soit une perte sèche de 3 h / semaine sur le cycle). Cette "marge" est donc bien loin de faire le poids par rapport aux besoins. Ses nombreux chantres vont déchanter : l'autonomie dans les collèges se limitera finalement à la liberté de choisir ce qui... ne se fera pas.

La fin de l'année 2015-2016, durant laquelle les équipes auront à préparer la

## 92 Action

## La réforme du collège

## Une bombe à fragmentation

rentrée 2016-2017, s'annonce donc pour le moins chargée, et verra les belles annonces du ministère se confronter à la réalité du terrain.

Qui sera prêt à supporter la charge de travail que représentera la préparation de ces réformes, sans décharges ni heures supplémentaires ?

Que restera-t-il des solidarités entre collègues et du travail d'équipe, quand il faudra choisir au local les contenus d'AP, les disciplines qui auront les moyens de doubler ou pas et celles qui devront sacrifier des heures au bénéfice de l'AP et des EPI ?

Ce projet apparaît finalement et avant tout comme une réforme de gestion pour pallier la crise du recrutement.

Réduire drastiquement l'enseignement du latin et du grec permettra de basculer les professeurs de lettres classiques vers l'enseignement du français sans avoir à revaloriser pour recruter et surmonter la pénurie dramatique dans cette discipline. De même, la mise en place du pôle science permettra de dégager des marges de manœuvre en faisant assurer les cours de SVT, Sciences Physiques et Technologie par n'importe quel professeur d'une des trois disciplines.

*"Ce qui est inquiétant, c'est que cette réforme n'est pas nouvelle. Elle a été préparée il y a très longtemps. Un rapport de l'inspection générale des Finances de 2006 prévoyait tous les éléments de cette réforme. Il lui donnait des objectifs de*

*rationalisation budgétaire, d'économies. Aucune réforme ne peut se mettre en œuvre si elle n'est pas partagée.*

*La certitude des finalités doit être acquise aux enseignants"* (Paul Devin, secrétaire général du SNPI-FSU, syndicat national des personnels d'inspection).

La ministre a beau promettre la création de 4000 postes pour accompagner la réforme, encore faudrait-il qu'il y ait assez de candidats pour les pourvoir, ce qui est loin d'être le cas (6).

La revalorisation, c'est pour quand ?

**Beranger Delacotte**

(1) Page "Collège : mieux apprendre pour mieux réussir" sur le site [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr) ; § 2.2

(2) Voir la vidéo "La réforme du collège pour les nuls - l'AP" de Garantie Branca sur Youtube

(3) Page " Collège : mieux apprendre pour mieux réussir " sur le site [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr) ; § 1.2

(4) Association pour la Recherche en



Didactique des Mathématiques (ARDM), Remarques sur les programmes du cycle 4, 26 mai 2015.

(5) Rapport "L'enseignement intégré de science et de technologie (EIST) en 2008-2009 : ressenti et pratiques des enseignants" de la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance du Ministère de l'Éducation Nationale (DEPP), mars 2012. Page 129.

(6) Voir sur le site du SNES : "La crise de recrutement encore..." (<https://www.snes.edu/Concours-Formation-4722-.html>)

## Vie scolaire dans le 92 : 1500 élèves en plus et aucun moyen supplémentaire !

**L**e bon fonctionnement de la vie scolaire est un élément essentiel d'un climat scolaire serein dans un collège ou un lycée, des conditions d'étude et de la réussite scolaire des élèves, des conditions de travail des personnels. Pour la FSU, il nécessite des moyens humains suffisants : Conseiller Principal d'Éducation (CPE) et Assistant d'Éducation (AED).

Or la situation de la Vie scolaire ne cesse de se dégrader depuis 2011 dans notre département : quasiment aucune création de poste en Éducation : 2 postes de CPE pour 2243 élèves en plus entre la rentrée 2011 et la rentrée 2014 et seulement 1 création supplémentaire pour la rentrée 2015. La promesse des 60000 postes n'est pas encore arrivée dans les Vies scolaires des Hauts-de-Seine !

Il restera encore 5 collèges sans CPE à la rentrée 2015, dont un de plus de 500 élèves (Brossolette à Châtenay - la FSU revendique au moins un CPE pour 250 élèves). Pour pallier cette insuffisance du service public, la Direction académique a redéployé un poste de CPE en le récupérant sur un lycée professionnel - Jean Monnet à Montrouge - qui accueille un public où la moitié des familles appartient à des CSP défavorisées et où les élèves venant de 60 communes dans et hors du département, cumulent les difficultés sociales et scolaires.

Forte dégradation également depuis 2011 en ce qui concerne les Assistants d'Éducation en charge de la surveillance, si l'on fait abstraction de la trop courte embellie de la rentrée 2012 avec la création de 2000 AED au plan national, hélas supprimés à la rentrée suivante.

Il n'y a aucun moyen supplémentaire pour la Vie scolaire pour la rentrée 2015 alors que l'Académie de Versailles va accueillir 4438 élèves en plus selon les prévisions du rectorat ...

L'Académie a perdu depuis la rentrée

2012 plus de 200 emplois d'AED alors que les effectifs ont augmenté de plus de 11 000 élèves !

Au niveau départemental, il faudrait 73 créations de postes d'Assistants d'Éducation pour revenir à la dotation de surveillance de 2011, alors que dans le même temps les effectifs ont augmenté : 1562 élèves de plus, que les collèges et les lycées (selon les prévisions de la Direction académique) vont devoir accueillir et cela avec les mêmes moyens...

Résultat, le nombre d'heures de surveillance par élève n'a pas cessé de se dégrader.

Il est passé en collège de 39 heures pour 100 élèves à la rentrée 2011 à 33 heures à la rentrée 2014 et en lycée de 23.5 heures à 21 heures.

**La FSU revendique d'urgence un collectif budgétaire pour que des moyens suffisants soient alloués au département quant à la Vie scolaire.**

**Jean-François Gay**  
SNES-FSU

## 92 Action

## La Loi sur le renseignement

## Emblématique...

## Les libertés démocratiques et individuelles menacées

**D**epuis plusieurs années s'accumulent les textes législatifs qui, au nom de la sécurité, remettent en cause l'ensemble des acquis démocratiques conquis par le mouvement populaire depuis la Révolution française.

A chaque fois on utilise des événements qui bouleversent l'opinion publique pour, en surfant sur l'émotion et la peur, refouler le rationnel et faire avaliser par l'opinion publique la restriction des droits et libertés.

Les attentats sanglants du mois de janvier ne font pas exception : ils sont devenus le prétexte pour de nouvelles attaques dont la Loi sur le renseignement est emblématique.

De quoi s'agit-il ? Il est nécessaire de l'expliquer étant donné la chape de plomb qui règne sur les médias pour étouffer toutes les voix qui s'élèvent pour dénoncer le danger (le syndicat de la magistrature, la LDH entre autre).

On se rappelle que Valls après le 11 janvier avait évoqué, et pas seul, l'éventualité d'un *Patriot Act* à la française (ce sont les lois liberticides mises en place aux Etats Unis après les attentats de 2001).

Devant le tollé soulevé y compris chez ses propres amis politiques, le gouvernement faisait semblant d'abandonner son projet pour ressortir dans la foulée le projet de Loi sur le renseignement. Et tout de suite saute aux yeux une anomalie dans la démarche. Lors des attentats de janvier la plupart des analystes avaient mis en avant les graves carences de la DGSE.

Or contrairement à tous les usages jusqu'à ce jour, c'est à celle-ci, malgré son échec, que le gouvernement s'est adressé pour mettre au point son projet. Comme si on en profitait pour pouvoir faire passer des mesures dont on rêvait, avant que les assassins ne fassent la Une ! Evidemment des esprits chagrins vous diront que les pratiques qui vont devenir légales, existaient... illégalement au moins depuis 2007.

C'est vrai, mais on ne peut sous-estimer la considérable aggravation que constitue cette légalisation, en particulier parce qu'elle donne une base légale pour des poursuites.

Que nous dit cette loi ? Tout d'abord elle va permettre de criminaliser les

revendications autonomistes et indépendantistes dans les DOM-TOM au nom de la défense de l'intégrité du territoire et toute opposition aux guerres et expéditions militaires française ou avec participation française sous prétexte d'opposition aux "intérêts majeurs" de la France.

La loi s'oppose aux **ingérences** étrangères, mais pas celles de la France (rappelons que la France est après les Etats Unis le pays le plus impliqué dans des opérations militaires ouvertement ou non). Au moment où ces lignes sont écrites la polémique rebondit car l'Assemblée Nationale, dont on connaît la majorité, a aggravé le projet initial en ne subordonnant plus les écoutes téléphoniques des ressortissants étrangers à l'autorité judiciaire !

Mais il y a d'autres dispositions encore plus dangereuses. Ainsi il est fait référence aux "violence collectives de nature à porter atteinte à la sécurité nationale" et "aux intérêts économiques du pays". Concrètement c'est le droit de grève, de piquet de grève et d'occupation qui est visé (on ajoutera que dans le traité transatlantique en discussion entre Bruxelles et les USA, il est question de mesures antigrèves du même type). D'autre part tout l'appareil d'Etat est mis à contribution : la défense, la Justice, l'intérieur et même les douanes.

Tous les postes téléphoniques seront sous écoutes, les mails interceptés, et sera organisé le "captation et transmission des enregistrements de parole à titre privé". On pourra être filmé à son insu dans un local privé, et il sera permis de s'emparer à distance des données d'un ordinateur, tandis que des appareils pourront être utilisées dans les lieux publics pour espionner les conversations dans les lieux publics...

Cette loi est donc un danger et il faut la combattre. On ne peut être que sidéré de la mollesse de la réaction des organisations syndicales pourtant les premières visées ! Au lieu de cela nous avons eu un long texte lénifiant de sept organisations prônant la collaboration de classe à l'initiative de la CFDT !

Cette loi sera coûteuse car elle va entraîner l'investissement d'un matériel électronique sophistiqué.



Plus de 150 personnes ont pique-niqué le 21 juin à Levallois devant le siège de la DGSI, pour protester contre l'adoption prochaine du projet de loi sur le renseignement. La sono était prêtée par la FSU. Ils portaient symboliquement des maques d'Edward Snowden et Georges Orwell.

© Marc Haumeil / Libération

Nul doute que cet argent serait bien plus utile, y compris pour s'attaquer aux causes réelles de la fascination du terrorisme dans certains secteurs, pour développer les services publics et la protection sociale ! Mais surtout cette loi n'aura aucun effet sur la prévention du terrorisme. Des lois existent qui sont largement suffisantes pour ce faire ; seules finalement les forces qui prétendent lutter contre le système en place sont concernées.

Car les terroristes, et les espions, prennent toutes les précautions nécessaires justement dans les domaines évoqués. Et entre autre ils utilisent des appareils téléphoniques jetables ou à carte, dont à aucun moment il n'est fait mention qu'on pourrait les interdire !

Enfin il est à noter que le Parlement européen a été saisi par la Commission de Bruxelles d'un projet de directive qui fait frémir : à partir de 2018 devrait être installé dans chaque automobile (à l'heure actuelle on ne sait pas si les automobiles achetées avant seront concernées) un mouchard relié par satellite à une coordination policière à Bruxelles, qui vérifiera si les ceintures sont bien attachées, si les vitesses maximums sont respectées... Et les amendes vous seront adressées.

De fait vous serez suivi(e)s en permanence (relevé des stationnements interdits ?). Un député a proposé que le mouchard soit débrayé à l'arrêt.

La commission s'y est opposée. Et si le dit mouchard permettait d'écouter les conversations ?

Big Brother, vous avez dit Big Brother ?

**Maurice Cukierman**

## 92 Infos

## Syndicalisation

## Neo-retraités

## Solidarité avec

## les syndicalistes du 92 réprimés

## Enfin la retraite !

**C**'est vrai que certains d'entre nous appréhendent ce tournant dans la vie qu'est le départ à la retraite ! Mais c'est vrai aussi que la majorité, malgré un petit pincement au cœur ô combien normal, l'attendait avec impatience. D'autant que depuis 2003 l'âge de départ recule. Et que les statistiques sont formelles, la plupart d'entre nous préfèrent une pension amputée légèrement, que de rester à travailler au delà de l'âge légal. Et une fois retrouvé ses marques pour les premiers, peu d'entre nous regrette "le bon temps".

L'aggravation des conditions de travail en général, la modification du contenu de celui-ci imposé par des administrations aux ordres de l'ordre capitaliste, y sont pour beaucoup, mais croyez-moi, le plaisir de vivre à son rythme, de pouvoir se livrer à ses activités favorites, de flâner si on en a envie, ça existe !

Mais pour autant si nous n'avons plus de problème avec les employeurs, avec la hiérarchie, comme retraités, et au même titre que les salariés, nous subissons les politiques mises en place : dégradation des services publics, baisse du pouvoir d'achat, dégradation de la production sociale. C'est ainsi que les pensions ne sont plus alignées sur le point d'indice des actifs mais sur l'évolution de l'inflation.

Depuis 2013 cela se traduit par un recul du pouvoir d'achat et que ce n'est pas terminé puisque le gouvernement prévoit une chute permanente de celui-ci pour les pensions jusqu'en 2060 !

Les attaques contre la protection sociale se multiplient, dégradant là encore le pouvoir d'achat.

Les scandaleuses décisions de la MGEN d'augmenter les prélèvements pour les plus de 60 ans, puis de 70 ans, augmentation aggravée par la mise en place d'offres différenciés s'inscrivent pour le moins dans le courant.

Et je n'aurai garde d'oublier le fait que non seulement nos retraites sont gelées mais que l'examen de leur évolution, qui il y a 10 ans était le 1<sup>er</sup> janvier, est passé, sans rire, au 1<sup>er</sup> avril sous Sarkozy et au 1<sup>er</sup> octobre sous Hollande !

Alors néo-retraités changez vos habitudes, laissez vous aller au plaisir de vivre comme vous l'entendez, pratiquez le farniente, multipliez vos activités, mais... continuez à rester syndiqués ! Pas par nostalgie, mais parce que les retraités doivent continuer, au côté des actifs, à se défendre pour pouvoir profiter pleinement de leur retraite méritée.

**L**a répression antisyndicale est une constante de l'histoire sociale. Mais il y a des moments où elle est plus ou moins forte, et notamment où l'appareil d'Etat et le gouvernement y apportent tout leur poids. On doit se rappeler qu'elle a atteint un sommet sous le gouvernement de Jospin avant 2002, visant en premier lieu la CGT.



**Nous refusons**  
la décision du Ministre du Travail et du Dialogue social qui autorise  
**le licenciement de Jorge COSTA MOURAO,**  
Délégué C.G.T. au CE de l'Agence COLAS Génie Civil IDFN,  
**constatant que Monsieur REBSAMEN a pris la décision**  
d'annuler le refus du licenciement décidé par l'Inspection du travail,  
**sans aucune justification sérieuse et argumentée.**  
Cette décision politique, prise en toute illégalité,  
constitue une atteinte aux libertés syndicales et a réduit le salarié au chômage.  
**Nous demandons au Ministre de revenir sur sa décision,**  
**en confirmant le refus de l'Inspecteur du travail,**  
**d'autoriser le licenciement de Jorge COSTA MOURAO.**

NOM / Prénom	Signature

A la FSU, chacun de nos syndicats continue d'organiser les collègues à la retraite. Mais comme nous avons des revendications spécifiques et communes, les retraités sont organisés dans la Section Fédérale des Retraités départementale (SFR 92).

Nous nous réunissons deux à trois fois par an pour examiner la situation (et faire un repas le plus souvent) et pour préparer les actions nécessaires. Depuis un an maintenant 9 organisations se battent sur une plate-forme commune pour la défense de la protection sociale et le pouvoir d'achat.

Pour le 1<sup>er</sup> octobre prochain une carte postale au Président de la République est soumise à signature dès maintenant.

Et en même temps les membres de la FSU, sont automatiquement adhérents de la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique (FGRFP), où nous sommes avec les retraités de l'UNSA, du syndicat unifié des impôts (Solidaire) et quelques autres, plus des adhérents directs. Cela permet de se tenir informés, de poursuivre la lutte, de se défendre et par là-même de s'inscrire dans l'objectif de la construction d'un monde meilleur pour nos... petits enfants, mais pourquoi pas plus rapidement, si on s'y met tous !

**Maurice Cukierman**  
Secrétaire de la SFR 92

Si ce n'était pas tragique on pourrait sourire à entendre les lamentations sur la faiblesse du mouvement syndical venant de certains milieux politiques étrangement silencieux à l'époque.

On peut craindre que cela ne recommence, et il faut être vigilants. Dans le 92 la mobilisation s'organise, et prend de l'ampleur nationalement, autour de Yann Le Merrer, que nos

lecteurs connaissent bien. Militant syndical Sud-PTT, il a été licencié pour fait de grève et en sa qualité de responsable syndical.

Il est licencié alors que la grève a été victorieuse, et un certain nombre de ses camarades sont sous le coup de mesures disciplinaires.

Le licenciement a eu lieu avec l'aval du ministère de tutelle.

La lutte continue, des appels sont en cours. Il faut bien comprendre que le cas de Yann Merrer est emblématique. Par la futilité

des faits reprochés (on lui reproche d'avoir pénétré et pris la parole dans des services sans autorisation de la hiérarchie !). Mais surtout parce que c'est la première fois depuis 1951 qu'un militant syndicaliste titulaire est licencié. Le précédent concernait le secrétaire général de la fédération postale CGT, Georges Frieschman, et René Duhamel, membre du bureau fédéral pour avoir signé un appel pour la paix lors d'un voyage en RDA !

Ils avaient été réintégrés en 1981 !

Le deuxième cas concerne le secteur privé. Il concerne Jorge Costa Mourao, militant CGT, élu syndical de la société Colas Ile de France - Normandie (Bouygues pour ne pas le nommer). Licencié suite à une altercation verbale qui aurait eu lieu avec un chef de chantier, ce dernier étant le seul à l'affirmer, le licenciement avait été rejeté par l'inspection du travail.

Or le ministre du travail a décidé de passer outre et a autorisé le licenciement. Encore une fois est illustré la complicité de l'Etat dans la chasse aux syndicalistes. Une pétition unitaire est lancée. Nous demandons à nos lecteurs de la signer et faire signer massivement et de nous la retourner au 3 bis rue Waldeck Rochet 92000 Nanterre.

**M.C**

92 Infos

## Carrefour Santé Social 92

## Stress et mal-être au travail



**L**e "carrefour santé social", regroupant MGEN, FSU, SGEN, UNSA, créé en 2005, est une instance d'échanges et de réflexion sur la santé des agents de l'Education Nationale.

Il réalise des enquêtes sur "la santé et l'intégration professionnelle des jeunes enseignants" "enseignants face à leur fin de carrière professionnelle" et "tension au travail : risques psycho- sociaux et troubles musculo-squelettiques" en 2011. Un stage du carrefour social a eu lieu à Malakoff le 5 mai.

Ce stage a été suivi et apprécié par de nombreux participants (plus de 75, essentiellement d'enseignants du premier degré).

#### Claudine Bezol

(FSU), secrétaire académique du CHSCT-A a exposé le rôle de cette l'instance peu connue de nos collègues, en rappelant l'obligation de notre employeur en terme de résultats : il est



responsable, en ce qui concerne la santé physique et mentale de ses agents. Elle a expliqué le rôle des registres de Santé et Sécurité au Travail, qui existent depuis fort longtemps, leur sous- utilisation et l'outil qu'ils constituent pour améliorer les conditions de travail.

Il faut prendre le temps de discuter en équipe de son travail réel, tout simplement pour constater qu'on n'est pas seul face à ses difficultés, que les

solutions trouvées par l'un sont peut-être adaptables à l'autre... D'où la nécessité de recréer des collectifs de travail.

Puis **Marie Pezé**, (psychologue et psychanalyste reconnue pour ses consultations de Nanterre autour de la souffrance au travail) est intervenue, en insistant sur la nécessité de rompre l'isolement propre à nos métiers.



Elle a expliqué toutes les contraintes que les nouvelles organisations du travail, les réformes à la hussarde font peser sur les agents, les plaçant dans un état de tension au travail qui peut devenir à terme dangereux pour leur santé...

Les RPS, TMS, certaines pathologies (troubles du sommeil, prise ou perte de poids excessive, AVC, ...) en sont les manifestations les plus courantes.

Elle a conclu son intervention en expliquant l'accompagnement qu'on pouvait trouver auprès des professionnels de son association "travail et souffrance".

Après un temps d'échange autour d'un repas pris en commun,

**Charlotte Bœuf** a exposé les mandats de congrès portés par la FSU :

"chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins", la revendication d'une protection sociale de



qualité pour tous, un accès aux soins égal pour tous chacun, quelle que soit sa situation.

#### Robert Riquois

(vice-président de la MFP 92) est intervenu l'après-midi sur les aspects historiques et les enjeux actuels liés à la protection sociale des fonctionnaires, la mise en place de l'ANI (accord national



interprofessionnel), les conséquences qu'il peut avoir sur les mutuelles soumises à une concurrence faussée. En effet, dans le cadre de cet accord, l'employeur prend en charge une partie de l'assurance complémentaire santé de ses salariés.

Le stage s'est terminé par une présentation de la mutuelle et de ses offres par une déléguée de la MGEN.

Les collègues étaient ravis du stage et nous ont demandé de recommencer. Nous espérons qu'à l'issue du stage, ils se sont sentis mieux armés pour faire face aux pressions de l'administration. Ils pourront dès l'an prochain continuer à réfléchir sur la problématique des risques professionnels dans les stages FSU que nous souhaitons organiser à leur intention.

Ce "carrefour santé social" a été très efficace autour de la bataille lors du tournant libéral de 2005 pour obtenir le référencement de nos mutuelles historiques, bataille qu'avait

## 92 Infos

## Carrefour Santé Social

## Intervention de Marie Pezé

**Intervention de Marie Pezé**, Docteur en Psychologie, psychanalyste, expert auprès de la Cour d'Appel de Versailles. Elle est également responsable pédagogique du certificat de spécialisation en psychopathologie du travail qu'a lancé Christophe Dejours en novembre 2008 au CNAM et membre fondateur du Groupe pluridisciplinaire de Réflexion sur la Maltraitance au Travail.

«Si le travail peut faire souffrir, c'est d'abord parce qu'il est porteur de nombreuses promesses : montrer ses savoir-faire, gagner sa vie, apprendre à vivre ensemble, à coopérer, se réaliser. Travailler, c'est se travailler et travailler ensemble.

Deux principales pathologies du travail existent : la pathologie de la surcharge, et la pathologie de la solitude.

Marie Pezé insiste sur la nécessité d'une approche collective du travail, afin de rompre avec le sentiment d'isolement particulièrement présent dans nos métiers.

Elle insiste sur la différence entre le travail prescrit (fiche de poste) et le travail réel, c'est-à-dire tout ce qui n'est pas écrit mais que le salarié fait "de lui-même" dans le cadre de son travail (préparation matérielle, entretiens informels... ce que le SNUipp-FSU a qualifié de "travail invisible" lors de différentes enquêtes). Elle invite les enseignants à être attentifs à leur propre santé, mais aussi à celle de leurs collègues, et à leur proposer leur aide lorsqu'un certain nombre de "signes"

se trouvent réunis : sentiment de ne jamais être reposé, même après une bonne nuit de sommeil ou des vacances, renfermement sur soi, lassitude, stress, crises...

L'ESA (état de stress aigu) est un événement ponctuel (crise de larmes, crise de nerf, poussée d'urticaire...) qui se produit sur le lieu de travail.

Cet ESA doit être signalé (faire appel aux pompiers, rapport écrit...) afin de pouvoir servir si la situation s'aggrave pour déterminer un diagnostic de surmenage (diagnostic qui peut être établi par un neuropsychiatre en centre médico-psychologique : CMP).

Il ne faut pas hésiter à se saisir de l'article L41121-2 du code du travail sur l'obligation de résultat de l'employeur dans des situations de souffrance au travail.

Marie Pezé rappelle l'importance d'être outillés pour prévenir les risques psychosociaux.

Pour cela, le site bénévole Souffrance-et-travail.com/ apporte de nombreuses aides.

La psychologue insiste sur le fait que chacun est responsable de sa santé au travail et de celle de ses collègues.

Il est possible de demander une visite spontanée au médecin du travail (médecin de prévention), une fois par an ([agnes.apicella@ac-versailles.fr](mailto:agnes.apicella@ac-versailles.fr)).

**Charlotte Boeuf**

●●● animé alors Philippe Laville.

Cette année, 7 ans après 2008, date du 1<sup>er</sup> référencement, doit avoir lieu le nouveau référencement qui se présente sous des aspects encore moins favorables (concurrence accrue, attaques contre notre gestion -pourtant efficace- du régime obligatoire via des rapports comme ceux de la Cour des Comptes ou d'inspections - IGAS, IGF - qui préconisent le recours à des contrats

de groupe (comme dans l'ANI) voire la transformation des participations de l'Etat employeur à nos mutuelles par un financement d'actions sociales !

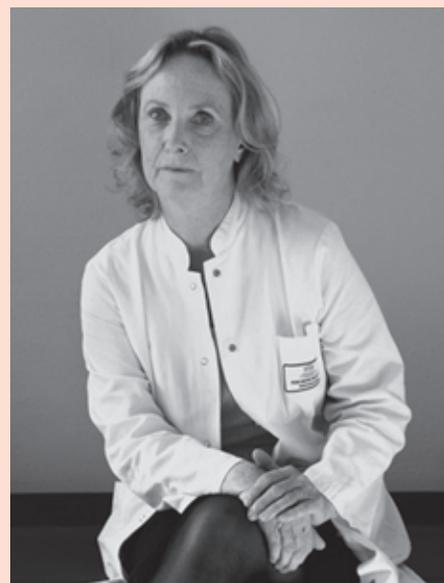
Il y a aussi la Loi Macron qui offre la possibilité de privatiser (via des appels d'offres de marchés publics) les secteurs de la santé et de la Sécurité Sociale.

Le Carrefour social contribue donc à la défense de la protection sociale et de la mutualité solidaire.

CB



De gauche à droite : Robert Riquois, vice président de la MFP 92, Catherine Le Houedec, présidente de la section MGEN 92, et le représentant du SGEN-CFDT



Marie Pezé est Docteur en Psychologie, psychanalyste, expert auprès de la Cour d'Appel de Versailles.

Elle a créé la première consultation "Souffrance et travail" en 1997 au Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de Nanterre. Il en existe désormais 35.

Elle est par ailleurs responsable pédagogique du certificat de spécialisation en psychopathologie du travail qu'a lancé Christophe Dejours en novembre 2008 au CNAM.

Elle est également Membre Fondateur du Groupe pluridisciplinaire de Réflexion sur la Maltraitance au Travail.

En 2002, elle a participé au groupe de travail sur « le harcèlement moral dans les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux publics » (DHOS, Ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes Handicapées); en 2005, à la commission « violence, travail, emploi, santé » présidée par le Professeur Dejours (dans le cadre de la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004, Ministère des solidarités, de la Santé et de la Famille), puis en 2009 à la Commission Parlementaire UMP sur la Souffrance au Travail.

Elle a ouvert sa consultation à de nombreux documentaristes (*Ils Ne Mouraient Pas Tous Mais Tous Etaient Frappés* de Sophie Bruneau et Marc-Antoine Roudil, *J'ai Très Mal au Travail* de Jean-Michel Carré, et *La Mise à Mort du Travail* de Jean-Robert Viallet) Présidente de l'association Diffusion des Connaissances sur le Travail Humain, elle est à l'origine du projet de ce site internet.

## Santé, protection sociale

### Ce que dit la FSU

## Les mandats de la FSU pour la santé et la protection sociale

**La santé au travail : un droit à faire respecter et une obligation de l'employeur**

**L**a santé au travail est un droit et, à ce titre, la FSU doit veiller à le faire respecter en s'emparant pleinement de ce sujet ; elle dénonce la carence des moyens consacrés à ce droit.

Avec la dégradation des conditions de travail et l'allongement des carrières, les maladies professionnelles, majoritairement des troubles musculo-squelettiques ne cessent de croître.

Les risques psycho-sociaux (stress, harcèlement, burn-out) se multiplient et peuvent mener au suicide, sans que toutefois il ne soit possible d'en évaluer toutes les formes et d'en mesurer tous les aspects. C'est un enjeu de l'appropriation par les agent-es et leurs représentant-es du rôle des CHSCT. La mise en place de dispositifs de suivi ou d'écoute ne saurait suffire car il s'agit de réponses individuelles qui ne prennent pas en compte l'organisation du travail ; il s'agit pour la FSU d'impulser la reprise en main du travail par une réflexion collective.

### Une protection sociale et des droits sociaux de haut niveau pour toutes et tous

La FSU défend le principe d'une protection sociale obligatoire et de haut niveau pour toutes et tous, dans l'esprit renouvelé de la sécurité sociale de 1945 en se plaçant résolument du côté des solidarités. Qu'il s'agisse de santé, de perte d'autonomie, de famille, de retraite, de droits sociaux, les besoins à couvrir sont immenses.

Faire face à ces enjeux suppose d'engager une réforme ambitieuse qui permette de dégager des recettes supplémentaires. Pour la FSU, la question des financements renvoie à un choix de société plus juste, plus solidaire et plus égalitaire.

La réforme qu'elle appelle de ses vœux doit notamment s'inscrire dans le cadre d'une politique économique et sociale en faveur de l'emploi et des salaires.

Les financements doivent être fondés sur un autre partage des richesses :



© Pierre Cardon

- modification et élargissement de la part patronale des cotisations sociales à l'ensemble de la valeur ajoutée des entreprises,
- suppression des abattements et exonérations de cette part
- suppression des exemptions dont bénéficient l'intéressement, la participation, l'épargne salariale et le PERCO (Plan d'épargne retraite collectif),
- taxation des stock-options, plus forte taxation des revenus financiers et du patrimoine en agissant sur les assiettes et les taux.

Elle se prononce également pour l'augmentation de la part patronale de la cotisation sociale et sa modulation en fonction de la politique de l'entreprise en matière d'emploi, de salaires et d'investissement dans l'innovation et la recherche.

Attachée au financement de la sécurité sociale par le biais des cotisations et à une gestion des caisses par des représentant-es des assuré-es sociaux démocratiquement élu-es, elle réaffirme que les richesses créées par le travail doivent demeurer le mode de financement prépondérant de la sécurité sociale, mais qu'il est tout aussi nécessaire de dégager des ressources supplémentaires par l'imposition (de la fortune, des sociétés) et la taxation (des revenus financiers et du patrimoine).

### Pour une politique ambitieuse de santé publique pour toutes et tous

La FSU dénonce le glissement opéré ces dernières années vers une "complémentaire pour tou-tes" devant pallier les insuffisances d'une AMO (assurance maladie obligatoire)

repliée sur les seuls risques lourds.

Elle réaffirme la nécessité d'une politique ambitieuse de santé publique qui revienne sur les régressions imposées avec une assurance maladie qui couvre tous les besoins en tendant vers un taux de remboursement de 100 % des soins médicaux et développe la prévention à tous les âges de la vie avec un budget conséquent.

### La FSU propose de

- réorganiser la médecine de ville : en repensant le rôle du ou de la généraliste dans un réseau de santé coordonné
- réorienter le système fondé sur le "tout curatif" vers la prévention à tous les niveaux
- défendre l'hôpital public : en établissant une carte sanitaire à partir des besoins et en luttant contre les fermetures d'hôpitaux de proximité et de maternités
- engager plus largement une politique de juste rémunération de tous les actes médicaux
- promouvoir une autre politique du médicament, en particulier en développant la recherche publique
- développer les moyens d'accompagnement à domicile et les structures d'accueil pour les personnes dépendantes.

*Charlotte Boeuf*



© Pierre Cardon

## Refonte de l'offre globale de la MGEN

### Solidarité ou marchandisation du risque ?

Nous publions ci-dessous le texte voté par la Commission administrative du SNES Versailles à propos de la MGEN (unanimité).

**D**ans l'élaboration de son projet de refonte de l'offre globale, la MGEN a persisté dans son refus d'engager un large débat démocratique intégrant l'examen de propositions alternatives.

Les inquiétudes et protestations exprimées, bien avant l'AG du 11 avril 2015, par de nombreux adhérents, en particulier lors des rencontres mutuelles, et par diverses organisations dont le SNES n'ont pas été entendues.

Il est inacceptable que "Valeurs mutualistes" de mai-juin 2015 se contente de déclarations de principe sans rien dire de concret sur les mesures que la MGEN a fait adopter lors de cette Assemblée Générale, lesquelles contredisent certains principes affichés. Ainsi les mutualistes sont toujours dans l'ignorance des taux de cotisation mis en oeuvre progressivement dans la nouvelle gamme d'offres et appliqués dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le SNES renouvelle sa condamnation de tels manquements à ce que devrait être la place de l'adhérent au sein de la mutuelle.

Par ailleurs, pour ce que nous avons pu en savoir, le projet de la MGEN adopté en avril, rompt dans ses grandes lignes avec le principe de solidarité sur lequel est fondé le mutualisme et se rapproche de la logique des assurances privées par l'individualisation des situations et l'augmentation des cotisations en fonction de l'âge.

Les adhérents se verront proposer 4 niveaux de contrats.

Pour le niveau 3, équivalent à l'offre globale actuelle, les cotisations augmenteront de 7 % à 8 % à partir de 50 ans, de 15 % en moyenne pour les retraités avec deux taux de cotisation avant et après 70 ans.

Ce que la MGEN appelle "un rééquilibrage des solidarités", les cotisations des moins de 40 ans pouvant diminuer légèrement, n'est en fait qu'une marchandisation du "risque".

D'autre part, l'assiette des cotisations sera élargie à l'ensemble des revenus fiscaux des adhérents actifs (en ne s'appuyant plus sur les seuls éléments de rémunération apparaissant sur le bulletin de paie) et des retraités (en ne se limitant plus aux seules pensions issues de l'activité fonction publique), ce qui contribuera à alourdir l'augmentation des cotisations.

Sans rien ignorer des difficultés



auxquelles est confrontée la MGEN, comme les autres mutuelles, le SNES condamne de telles dérives.

Dans un contexte marqué par la baisse du pouvoir d'achat (gel du point d'indice dans la FP, gel des pensions, augmentation des dépenses contraintes, mesures fiscales...), marqué par une réduction sans précédent des dépenses

publiques, notamment pour la santé, les choix faits par la MGEN confortent l'opposition entre les générations, rebattue ailleurs à des fins politiques; ils contribuent aussi à accroître les inégalités dans l'accès aux soins en en renchérissant le coût pour la majorité des adhérents.

Le SNES déplore, dans le même temps, l'absence d'initiative de la MGEN pour élargir le périmètre de l'AMO, combattre les dépassements d'honoraires, forfaits, franchises etc., pour promouvoir la défense de la santé publique.

Le SNES attend de la principale mutuelle de la Fonction Publique une défense autrement plus vigoureuse des valeurs mutualistes auxquelles il reste attaché.

Le SNES demande à la FSU de condamner la méthode adoptée par la MGEN et les mesures régressives de la refonte de l'offre globale.

Il appelle la FSU à prendre des initiatives de grande ampleur pour la défense de l'accès à des soins de qualité pour tous dans le cadre de la Sécurité Sociale.

Arcueil, le 22 juin 2015

### Mai-Juin : grèves aux hôpitaux Beaujon et Corentin Celton

Les personnels des hôpitaux Beaujon (Clichy) et Corentin-Celton (Issy-les-Moulineaux) ont été à plusieurs reprises en grève au cours du mois de juin à l'appel des intersyndicales SUD, FO, CFDT, CGT.

Grève unitaire contre le projet de réforme des 35 heures du directeur général de l'AP-HP.

Un «hold-up sur les RTT» dénoncé par la quasi-totalité des syndicats de l'institution (CGT, FO, SUD, CFDT, CFTC, CFE-CGC et UNSA).

«Repos préservé, qualité des soins assurée» mots d'ordre majeurs des manifestations.

«Les personnels n'en peuvent plus. On s'attaque aux acquis sociaux qui leur permettent de garder la tête hors de l'eau».

A la fois opposés à la réforme des 35 heures dans l'AP-HP comme ceux d'Issy-les-Moulineaux, ceux de Beaujon sont également inquiets de l'avancée des projets de démantèlement de leur hôpital et de celui de Bichat dans le 17<sup>ème</sup> (horizon 2025), au profit d'un "super hôpital" qui serait implanté en Seine-Saint-Denis...



11 juin, matelas dans le hall de Beaujon

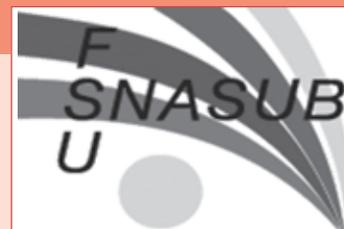
© Jean-Pierre Raynaud

© Le Parisien

## 92 Info

## Se syndiquer au SNASUB-FSU

### Syndicat multi-catégoriel, intersectoriel et inter-filières



**S**e syndiquer au SNASUB-FSU c'est d'emblée intégrer un réseau de collègues dont le but premier est de rompre avec l'isolement des personnels par l'information régulière et la solidarité active. Nos syndiqué-e-s reçoivent notre journal mensuel d'information, à leur domicile, et sont régulièrement invités aux réunions au cours desquelles sont échangées informations pratiques (carrières, organisation du service public...) et analyses.

Notre organisation syndicale dispose de plusieurs centaines d'élu-e-s du personnel, issu-e-s des différents scrutins sollicitant le vote des agents, aux niveaux ministériels comme dans les académies ou bien dans les établissements.

Dans les commissions administratives paritaires (CAP) nationales, académiques ou d'établissement, dans les comités techniques (CT) ou comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), dans les grands conseils d'établissement également (CA par exemple), les délégués du SNASUB-FSU portent la voix de tous les collègues et assurent la défense des intérêts des personnels et du service public.

Notre réseau syndical, en développement constant ces dernières années, permet l'expression des revendications et des aspirations de l'ensemble des agents que nous représentons.

Aujourd'hui, l'enjeu de cette représentation des «personnels non enseignants» est d'une importance capitale pour qui n'est pas favorable à notre disparition de tout ou partie du système éducatif, des établissements

d'enseignement supérieur et de recherche ou bien du service public de la culture.

Adhérer au SNASUB-FSU aujourd'hui, c'est le bon réflexe pour participer à la nécessaire défense de nos missions (et donc de nos statuts) dans nos différents services publics. C'est affirmer également avec force que nos métiers doivent être reconnus par des mesures concrètes de revalorisation (augmentation des salaires et requalification des emplois et des personnels par exemple) (...).

Nous pensons que ce qui doit nous unir (à l'échelle d'un établissement, d'un service, d'une académie, d'un ministère...) est plus fort que ce qui peut nous diviser.

Et ainsi rassemblés, nous sommes plus forts pour nous défendre et porter les revendications.

Le SNASUB-FSU est membre de la Fédération syndicale unitaire (FSU), force syndicale incontournable dans la fonction publique d'Etat, et première force syndicale dans le(s) secteur(s) de l'éducation.

Cela nous permet de faire entendre la voix des personnels non enseignants au plus haut niveau (de l'Etat notamment), portant ainsi nos exigences de respect et de reconnaissance réels de nos filières professionnelles.

Portant haut les valeurs de solidarité, de justice sociale, d'égalité de traitement, du service public en général, notre syndicalisme vise à rassembler largement tous les personnels pour rendre possible les mobilisations devant imposer la satisfaction des revendications.

**Alors, sans attendre, tous ensemble rassemblons-nous !**

### Le SNASUB-FSU est un syndicat multi-catégoriel, intersectoriel et inter-filières.

Il syndique des professions exerçant des fonctions support d'administration, de gestion, techniques et scientifiques de toute spécialité, et de bibliothèques, s'assurant de réunir les conditions de réalisation des missions de service public d'éducation, d'enseignement supérieur et de recherche. Que l'on soit personnel d'exécution ou cadre supérieur, il est possible d'adhérer au SNASUB-FSU.

Cela confère au champ de syndicalisation du SNASUB-FSU la possibilité de développer une approche syndicale d'ensemble concernant les personnels qu'il syndique et de construire des revendications nourries par des analyses tenant compte à la fois des spécificités des situations et histoire des différentes filières, mais également des expériences différenciées de chacune.

C'est une vraie richesse à l'heure où le développement du nouveau management public s'acharne à dépecer ou vider de leur sens nombre de garanties collectives, statutaires ou même de gestion, qui peu ou prou permettent aux personnels de se prévaloir d'une certaine égalité de traitement structurante pour la qualité du service public "à la française".



Celui-ci est en effet original parce qu'il est assumé en grande partie par la fonction publique (dans ses trois versants), et assis sur un

accès aux droits pour toutes et tous conçu comme une dynamique sociale (à l'inverse des logiques de "service minimum" qui ont pu structurer d'autres modèles ou s'y imposer).

**Bruno Leveder**  
secrétaire général du SNASUB-FSU

### Les élus SNASUB de la CAP académique Versailles

**AAEHC Tit.** LARROQUE CHRISTINE, Lycée G. Braque, 95 Argenteuil, christlarroque@gmail.com ,

**AEHC Sup.** P CAVALLUCCI REMY, Lycée Doisneau, 91 Corbeil. remy.cavallucci@ac-versailles.fr

**APAE Tit.** SAMBA SERGE Lycée Newton, 92 Clichy serge.samba@ac-versailles.fr

**APAE Sup.** HERODY Sylvie Lycée Rosa Parks 91 Montgeron sylvie.herody@ac-versailles.fr

**SAENES CE Tit.** MANONVILLER Jean-Christophe Université Cergy 95 jean-christophe.manonviller@u-cergy.fr

**SAENES CE Sup** PACANOWSKI Corinne Université Cergy 95 corinne.pacanowski@wanadoo.fr

**SAENES CN Tit.** MENEBOODE David Clg Jean Jaures 92 Clichy david.meneboode@ac-versailles.fr

**SAENES CN Sup** ROMAIN CARINE Université Evry 91 carine.romain@univ-evry.fr

**ADJAENES P2 Tit** SOULE Christelle Lycée Bascan 78 Rambouillet christelle.soule@ac-versailles.fr

**ADJAENES P2 Sup.** ZAABAB Karim Clg Bellevue 91 Crosne karim.zaabab@ac-versailles.fr

**ADJAENES C1 Tit.** OGIRON Steve Crous 78 Versailles steve.ogiron@crous-versailles.fr

**ADJAENES C1 Sup** BOINET Tamou DSDEN 95 95000 Cergy tamou.boinet@ac-versailles.fr